

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE**

**Séance du 27 octobre 2023**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 29

Nombre de membres présents ou représentés : 28

**Délibération n° BC-2023-139**

**Objet de la délibération : LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS, RELAIS D'ACCUEIL ET MAISON DES PETITS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ETAT ET LA CAF DU VAR SUITE A L'APPEL A PROJET "INNOVATION PETITE ENFANCE"**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt sept octobre, à 08h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session , à Hall des expositions à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 20 octobre 2023.

**Présents** : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal.

**Absents ayant donné procuration :**

GIULIANO Jérémy donne procuration à FELIX Jean-Claude, VERAN Jean-Pierre donne procuration à FABRE Gérard, GUISIANO Jean-Martin donne procuration à BREMOND Didier, AUDIBERT Eric donne procuration à LOUDES Serge, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, GROS Michel donne procuration à PERO Franck, TONARELLI Patrice donne procuration à CONSTANS Jean-Michel.

**Absent** : GUEIT Laurent.

**Secrétaire de Séance** : Ollivier ARTUPHEL

Monsieur Romain DEBRAY expose :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

**VU** l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

**VU** la délibération n° 2020-157 du Conseil de Communauté du 11 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil de la Communauté d'Agglomération au Bureau Communautaire « pour toute demande de subvention émanant de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte et le cas échéant, la convention correspondante » ;

**CONSIDERANT** l'état des lieux et le diagnostic sur « l'accompagnement à la parentalité » sur le territoire de la Provence Verte, réalisé par la Direction petite Enfance de l'Agglomération en concertation avec l'ensemble des acteurs de la parentalité du territoire, à partir duquel a été défini un programme d'action en 3 axes :

- Axe 1 : le développement du réseau d'accompagnement à la parentalité
- Axe 2 : le développement d'une communication auprès des parents
- Axe 3 : la création de lieu d'accompagnement à la parentalité faisant défaut sur le territoire.

**CONSIDERANT** que le Relais d'Accueil Petite Enfance s'inscrit dans l'axe 2 de ce plan d'action et répond au besoin de faciliter l'accès à toutes les familles aux services petite enfance du territoire en accueillant, informant et orientant les parents en fonction de leurs besoins et assure la coordination dans l'attribution des places à vocation insertion professionnelle dans les crèches désignées ;

**CONSIDERANT** que la création de La Maison des petits (maison des 1000 jours) et le Lieu d'Accueil Enfants Parents Itinérant Les Petites Bretelles s'inscrivent dans l'axe 3 de ce plan d'action, et répondent au besoin de créer des lieux ressources pour les parents et leurs enfants sur le territoire ;

**CONSIDERANT** que ces structures sont inscrites dans la Convention Territoriale Globale 2022-2025, et dans le Contrat Local de Santé signé avec l'Agence Régionale de Santé PACA axe 2 : « Agir en faveur des jeunes et de leurs parents » (pour la maison de petits) ;

**CONSIDERANT** que ces services, répondent aux objectifs :

- De soutien à la parentalité
- À l'insertion professionnelle des familles en réservant des places AVIP
- Du dispositif «1000 premiers jours »,

Ils peuvent prétendre aux financements de la Caisse d'Allocations Familiales et de l'État (Agence Régionale de Santé et la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités PACA) ;

**CONSIDERANT** l'appel à projet Innovation Petite Enfance lancé par la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) en partenariat avec la Délégation Interministérielle à la prévention et la lutte contre la pauvreté et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales ;

**CONSIDERANT** que le Relais d'Accueil, le Lieu d'Accueil Enfants Parents et la Maison des Petits proposent des actions innovantes qui s'inscrivent dans l'objectif d'accélérer le déploiement du service public de la petite enfance ;

**CONSIDERANT** la candidature de la Communauté d'Agglomération à l'appel à projet « Innovation Petite Enfance »

**CONSIDERANT** les financements que l'Agglomération peut solliciter auprès de l'Etat (Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) en partenariat avec la Délégation Interministérielle à la prévention et la lutte contre la pauvreté) et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales selon le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2024 3 STRUCTURES ACTIONS INNOVANTES				
DEPENSES		RECETTES		
Chap 011 (achats, prestations...)	55 750 €	Autofinancement	45 513 €	20 %
Chap 012 (charges de personnel)	170 600 €	DREETS/ARS Appel à projet 1000 premiers jours	15 000 €	7 %
		Appel à projet Fond innovation DGCS	95 888 €	43 %
		CAF Appel à projet parentalité	23 682 €	10 %
		CAF PSO (prestation service LAEP) Coordination AVIP	34 600 €	15 %
		CAF Bonus CTG	11 667 €	5 %
<b>TOTAL</b>	<b>226 350 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>226 350 €</b>	<b>100 %</b>

**Il est demandé au Bureau Communautaire :**

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 30% du budget prévisionnel et une subvention auprès de l'Etat à hauteur de 50% (7% DREETS/ARS et 43% fond innovation DGCS) du budget prévisionnel relatif au fonctionnement 2024 du Relais d'Accueil, du Lieu d'Accueil Enfants Parents et de la Maison des Petits.
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents se rapportant à l'objet de la délibération.
- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

*Acte rendu exécutoire après télétransmission  
le  
et affichage le*

Fait et délibéré à Brignoles, le 27 octobre  
2023

Le Président  
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND